



Lettre aux Infirmières & Infirmiers

La profession infirmière est à un tournant. Pas de revalorisation salariale depuis de trop nombreuses années, un(e) infirmier(e) avec + de 20 ans d'ancienneté touche un salaire de 2100 €uros net par mois. Pas de reconnaissance professionnelle Bac+3, depuis longtemps revendiqué : un vrai diplôme professionnel.

La seule réponse du ministère est de créer un ordre infirmier, bien loin des préoccupations vécues au quotidien dans les services de soins, cette ordre professionnel va régir, réglementer, sanctionner la carrière des infirmier(e)s. SUD Santé c'est toujours positionné contre la mise en place de tout ordre professionnel : il est important de préciser que les infirmier(e)s sont représenté(e)s aux Commissions Administratifs Paritaires de tous les départements de France, par l'intermédiaire des organisations syndicales, dont les représentants SUD Santé (infirmière et infirmier) qui défendent la carrière (l'avancement, la discipline), le statut et l'évolution de la profession.

C'est au ministère, par l'intermédiaire du Conseil Supérieur des Professions Paramédicales (CSPPM), qui regroupe les représentants de l'état et l'ensemble des organisations syndicales, qu'est débattu l'avenir des professions paramédicales. Les représentants SUD Santé ne peuvent peser dans les débats, seuls, c'est l'ensemble de la profession infirmière qui doit prendre son avenir en main. SUD Santé a toujours été présent et le restera plus que jamais dans les échéances à venir :

- la mise en place des pôles, nouvelle réorganisation du travail qui va intensifier la pénibilité et la mobilité des infirmier(e)s dans tout l'hôpital.
- La tarification à l'activité, seule règle de financement des hôpitaux publics dès 2008, qui ne permettra pas d'embaucher en nombre suffisants les infirmier(e)s, déjà en sous-effectifs depuis de nombreuses années.
- l'ordre infirmier, isolera la profession, ponctionnera une cotisation, sans apporter aucunes réponses à l'évolution du métier d'infirmier(e) : avec plus de 500 000 infirmier(e)s, dans toutes la France, cela représente plusieurs dizaines de millions d'euros qui engraisseront des pseudos représentants, scandaleux !

Lors des élections professionnelles du 22 et 23 octobre, la Commission Administrative Paritaire n°5, représentant les Infirmières et Infirmiers, n'a pas obtenu les 40% de votants, obligatoire, pour prendre en compte le résultat : un deuxième tour sera donc nécessaire, il se déroulera le mardi 11 décembre prochain.

Le syndicat SUD Santé prend acte de ce résultat et interpelle l'ensemble des Infirmières et Infirmiers sur l'importance de ce scrutin. C'est ensemble, salariés et représentants des personnels, unis dans l'action, que nous pèserons sur les choix de l'administration hospitalière : des moyens, pour exercer notre métier dans des conditions dignes.

Le mardi 11 décembre 2007
Votez et faites voter SUD santé,
nous comptons sur vous !